

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FARGES – Mme GAUTIER- Mme PEREZ excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 08.04. 2022 est adopté à l'unanimité

VOTE des TAUX des TAXES à compter de l'année 2021 , la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensé par l'Etat et la taxe foncières bâtis départementale est transférée vers les communes ;les conditions du vote des taux sont modifiées

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté en 2021 intégrer le taux de la TFPB départemental

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal Décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition de 2022 sans augmentation)
comme suit

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâtis) <i>commune+ département</i>	39.97 %	39.97 %
Taxe foncière (non bâtis)	158.05%	158.05 %

BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil municipal procède à l'établissement du budget primitif 2022

Il adopte par chapitre les recettes et les dépenses

Section fonctionnement 287 941.57 €

Section investissement 110 274.38 €

TOTAL du Budget Primitif 398 215.95 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

DEPENSE de FONCTIONNEMENT – Fédération Départementale d'Electrification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fiscaliser comme les années précédentes la participation communale aux dépenses de fonctionnement

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 25 AVRIL 2022

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FARGES – Mme GAUTIER- Mme PEREZ excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 12.04. 2022 est adopté **à l'unanimité**

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisation

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** d'approuver le bilan de la concertation
D'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la délibération
Décide que le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées
D'afficher pendant un mois au siège de la commune la présente délibération
De tenir à la disposition du public le projet de PLU

Subvention F S T (fonds de soutien territorial)

le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter de M le Président de l'AGGLO de BRIVE une subvention au titre du F S T et du bonus de solidarité additionnel pour des travaux d'agrandissement et d'aménagement du cimetière de CHARTRIER

infos diverses

contrat aidé du Département / le taux d'aide sur les travaux du cimetière est de 25 % du montant H.T. des travaux (refaire des devis avant la demande d'attribution de l'aide du département)

Travaux de restauration des registres d'Etat Civil / montant de l'aide du département 60 % du montant H.T. des travaux (en attente des devis)